

Urbanisme : des terrains changent de fonctions

Courseulles-sur-Mer — Le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU), présenté jeudi soir, a modifié la dénomination de certains terrains. Une exposition dédiée se tient à la mairie, jusqu'à vendredi.

Peu de changements

Présenté par Mme Blanchet, du cabinet Planis, le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) a été expliqué aux Courseullais, jeudi soir.

« Nous n'avons rien modifié, notamment sur l'accessibilité foncière dans Courseulles : les terrains constructibles le sont restés, et ceux qui ne l'étaient pas ne le sont toujours pas », a précisé le maire, Frédéric Pouille, face aux interrogations du public.

Le terrain du casino

L'ancienne équipe municipale avait fait figurer la dénomination « casino » au précédent Plan d'occupation des sols. « Nous l'avons modifié, sinon, nous aurions été obligés de construire un casino. Or, aucun nouvel établissement ne se construit. »

Le terrain du camping

Quant au terrain près du camping, qui appartient à la commune, sa valeur est devenue nulle. « L'État a décidé, dans le cadre du PPRL (Plan de prévention des risques littoraux), d'interdire toute construction dans des



La réunion publique du PLU a rassemblé les élus et quelques habitants.

CREDIT PHOTO : QUEST-FRANCE

zones qu'il considère comme dangereuses. Ce terrain, sur lequel on voulait construire, par exemple, quelques petites maisons avec un parc, on ne peut plus rien en faire. »

Le centre équestre

Les élus ont également dû modifier la dénomination actuelle du terrain du centre équestre, car « on s'est rendu compte qu'il pourrait être vendu et

entièrement rasé pour des constructions. Or, le souhait de la municipalité est bien qu'il reste un centre équestre. D'ailleurs, la Ville est en train de se positionner pour le racheter et le maintenir en outil touristique. »

Les dents creuses

Un gros travail a été mené pour identifier les « dents creuses », ces terrains non construits, non homogènes, au milieu de terrains urbanisés. « On les a toutes comblées. On en a permis la construction et les services de l'État nous ont félicités d'avoir mieux densifié les zones urbaines. »

La Zac

Le projet de la Zone d'activité commerciale sera présenté dans le détail aux Courseullais lorsqu'il sera finalisé. Pour le moment, le cabinet Planis n'a donné que des intentions et perspectives.

Jusqu'à vendredi 6 mai, exposition sur le projet de révision du PLU, dans la salle des mariages de la mairie.